Le méfait d'Antoine Guignard

La contrebande de vacherins de la France vers la Suisse semble se populariser au début du XIXe siècle. Mais le risque est grand de rencontrer des gabelous sur son passage :

Saisie de vacherins au préjudice de Guignard. L'intendant des péages transmet, par sa lettre du 24 courant, un rapport de gendarmerie stationné à la Frasse portant qu'elle a saisi le 8 avril (1834), au préjudice d'Antoine Guignard, 150 vacherins qu'il tentait d'introduire en contrebande. Vu la réclamation du sieur Guignard et les détails que donne l'intendant de cette saisie, le département décide de faire répondre à ce dernier qu'on n'a pu avoir égard aux raisons d'excuses qu'il donne, et que si, dans la huitaine, il n'a pas passé expédiant, sa contravention sera portée devant les tribunaux.[1]

Après une première note de 1823 faisant état de la vente de quelques vacherins par Charles Lugrin du Séchey à Louis Siméon Rochat, hôtelier du Lieu, voici un citoyen de ce dernier village saisi en plein délit de contrebande.

Que n'avait-il à être plus malin, lui qui connaissait très certainement les lieux comme sa poche et dont les tournées des gabelous devaient lui avoir été fidèlement rapportées.

Mais il est vrai que le voyage est important, qui n'avait pu se faire que par char et cheval. En effet, 150 vacherins, considérant qu'à l'époque ce n'étaient que de grosses pièces pesant trois ou quatre livres, pouvaient faire environ 300 kg, poids et volume que l'on n'arrivait naturellement pas à transbahuter à dos d'homme, ni même sur l'échine de plusieurs compagnons que le sieur Guignard aurait pris avec lui.

Ce chiffre de 150 vacherins prouve si besoin était, que le produit était parfaitement connu dans la Vallée et que l'on en faisait un commerce régulier. Il ne serait pas impossible non plus que cet assortiment, vu son volume, ait pu servir à alimenter le marché de Lausanne où le vacherin combier pouvait bien avoir peu à peu remplacé le vacherin des Alpes que l'on fariquait de moins en moins en ces hautes montagnes, et cela pour des raisons culturelles que nous n'arrivons pas à expliquer.

Nous voici donc, et la chose est parfaitement prouvée par l'importance de la prise faite par les douaniers de la Frasse, avec la certitude qu'à cette époque le vacherin étaient non seulement parfaitement connu, mais commercialisé aussi de manière importante.

Resterait à retrouver d'autres écritures du même genre pour étayer nos affirmations.

---

[1] Archives des douanes du Ve arrondissement, Lausanne, reg. 43/221, du 28.4.1834.

Voyons aussi en cette écriture, la preuve que le vacherin ne concernait guère plus à l'époque le village des Charbonnières, que ces autres du Séchey et du Lieu. C'était donc un commerce régional plutôt que simplement villageois. Et déjà à l'époque, en saison, il pouvait occuper du monde et permettre de s'interroger sur l'opportunité de fabriquer soi-même plutôt que d'importer.